

## FICHE ARRIVÉE-DÉPART D'UN ENFANT

DOCUMENT À RETOURNER DANS LES 8 JOURS QUI SUIVENT L'ARRIVÉE OU LE DÉPART DE L'ENFANT AU :  
**Département de la Loire - Territoire de développement social de Saint-Étienne**

Service Assistants maternels  
4 rue Victor Duchamp  
42000 Saint-Étienne  
04 77 59 98 03 et 04 77 59 98 04  
[secretariatassmat.stetienne@loire.fr](mailto:secretariatassmat.stetienne@loire.fr)

### Assistant maternel

Nom et Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Si vous avez vous-même un ou plusieurs enfants de moins de trois ans, précisez la ou les date(s) de naissance :

/ / / /

### Enfant (une seule fiche par enfant)

Arrivée le :  Départ le :

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Nom et prénom du père :

Adresse :

Téléphone :

Nom et prénom de la mère :

Adresse :

Téléphone :

L'enfant nécessite-t-il une prise en charge particulière ?  Oui  Non

Tableau à compléter lors de l'arrivée de l'enfant - Si horaire irrégulier joindre le planning

JOURS	HORAIRES
Lundi	
Mardi	
Mercredi	
Jeudi	
Vendredi	
Samedi	
Dimanche	

Date :

Signature :

**FICHE ARRIVÉE-DÉPART D'UN ENFANT**  
**FICHE RELAIS**

DOCUMENT À RETOURNER  
**AU RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DE VOTRE SECTEUR**

**Assistant maternel**

Nom et Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

**Enfant** (une seule fiche par enfant)

Arrivée le :  Départ le :

ENFANT	PARENTS
Nom et prénom :	Nom et prénom du père :
	Nom et prénom de la mère :
	Adresse :
Date de naissance :	Téléphone :

**Disponibilité**

- Je ne suis actuellement pas disponible pour accueillir un enfant.  
 Je suis actuellement disponible pour accueillir \_\_\_\_\_ enfants.  
 Je serai disponible à compter du \_\_\_\_\_

**Les disponibilités de mon agrément délivré par le Département sont :**

- À la journée (6h - 21h)  
 À la journée mais avec restriction d'âge ou autre - Préciser : \_\_\_\_\_  
 En périscolaire (enfant scolarisé toute la journée)  
 En horaire particulier (nuit 21h - 6h / dimanche)

**J'accepte les accueils**

- En horaire atypique (sont considérés comme atypiques, les horaires avant 7h et après 20h ou le week-end).  
 En temps partiel  En périscolaire.  
 En urgence (sont considérées comme urgentes les demandes correspondant à des besoins non prévisibles qui nécessitent une réponse rapide, maximum une semaine).  
 Accueil en dépannage (rayer les mentions inutiles) : accueil sur une période courte, en remplacement de l'assistant maternel habituel, arrêt maladie, formation.  
 Accueil d'un enfant en situation de handicap ou porteur de maladie chronique.
  - Écoles desservies :
  - Autres informations :

Date :

Signature :